

GUIDE « COUPON SPORT » 2017-2018

Ce guide a pour vocation de guider les dirigeants associatifs sportifs dans la mise en œuvre du dispositif « Coupon sport » pour l'année 2017-2018.



Ce dispositif est désormais réservé aux enfants de 12 à 15 ans

Etape n°1 : l'affiliation à l'A.N.C.V. (Agence Nationale des chèques vacances)

1. Si vous avez déjà participé au dispositif « Coupon Sport », cette démarche a déjà été effectuée. Vous devez dès lors disposer de vos bordereaux A.N.C.V. (originaux)
2. Si vous n'avez jamais participé au dispositif « Coupon Sport », il faut que vous remplissiez directement en ligne un dossier de conventionnement en vous connectant sur <http://www.ancv.com>, rubrique « Professionnel du tourisme et du sport », espace « Vos demandes de conventionnement en ligne » ou <https://cvt-pro.ancv.com/> ou contactez le centre de relations clients au :

 N°Indigo 0 825 844 344
0,15 € TTC / MN

L'ANCV vous adressera alors une confirmation d'affiliation « Coupon Sport » comprenant :

- le double de la convention avec votre affiliation coupon sport,
- des bordereaux de remise pour la présentation des « Coupons Sport » au remboursement.

Ces bordereaux seront à joindre pour votre remboursement.

Pour toute information complémentaire sur le coupon sport : www.ancv.com

Etape n°2 : Information à donner aux parents

Seuls les enfants né(e)s entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2005 peuvent bénéficier d'une réduction au titre du dispositif Coupon Sport.

Demandez aux parents de se munir pour leur inscription au club :

- d'une copie de l'attestation de rentrée scolaire officielle C.A.F. (téléchargeable sur <http://www.caf.fr>) ou MSA.
- du livret de famille de l'enfant concerné afin de ne pas faire d'erreur sur l'orthographe du nom, prénom et date de naissance.

Il est important de rappeler aux parents que chaque enfant ne peut percevoir qu'une seule fois l'aide au titre du « Coupon Sport ». En cas d'arrêt de l'activité pour une autre ou de double activité, il ne sera pris en compte qu'une seule inscription.

Etape n°3 : Inscription des enfants dans le dispositif

1. Se munir du « listing Coupon Sport 2017-2018 »
2. Remplir les informations de l'association ou de la section sportive (nom, fédération d'affiliation, numéro de téléphone et mail de la personne en charge du « Coupon Sport » au sein du club).
3. Remplir pour chaque enfant les colonnes concernées (Nom, prénom, date de naissance, sexe...)
4. Garder la copie de l'allocation de rentrée scolaire fournie par les parents.

Étape n°4 : Réduction pour les familles

Deux modalités peuvent être opérées par l'association à son choix :

1. Le coût de l'adhésion + licence est payé intégralement et les familles seront remboursées selon le barème ci-joint à la suite du contrôle par le C.D.O.S. et du remboursement par l'A.N.C.V. de votre association.
2. Le coût de l'adhésion + licence est payé par la famille en déduisant la réduction « Coupon Sport », l'association se faisant rembourser à posteriori.

Coût de l'adhésion + licence	Réduction opérée par les « coupons-sport »
⇒ de 45 à 90 €	20 €
⇒ à partir de 91 €	40 €

Etape n°5 : Remboursement de l'association

Réunir :

1. le ou les listings "Coupon Sport 2017-2018" que vous avez rempli. Pour les associations multi-sports, remplir un listing par fédération d'affiliation.
2. Les copies d'allocation de rentrée scolaire
3. Un bordereau de remise COUPON SPORT A.N.C.V. vierge qui permettra votre remboursement (voir modèle ci-après).



Envoyer avant le 31 août 2018 l'ensemble à :

Opération « Coupon Sport » - C.D.O.S. d'Ille-et-Vilaine

Maison départementale

des Sports

13b, avenue de Cucillé

35065 Rennes Cedex

illeetvilaine@franceolympique.com

Conseil aux clubs :

Pour responsabiliser les familles, le club ne prendra en compte les demandes coupon sport qu'à réception de toutes les pièces demandées.